



Cp acquis a tps plein puis tps partiel

Par **fasela**, le **20/01/2013 à 16:20**

BonjourrnJai acquis de mai 2011 a mai 2012: 25j de cp. Suite a la naissance de mon 2eme enfant, je suis passée d'un tps plein a un 80%. Mon employeur m'applique le coefficient de 80% sur mes cp acquis alors que je travaillais a tps plein. Est ce legal? Il me dit que je nai plus 25 mais 20 cp a prendre avant fin mai 2013. Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013 à 16:28**

Bonjourrnrvotre employeur commet peut être une erreur de bonne foi.rnrnLes droits des salariés à temps partiel sont les mêmes que ceux des salariés à temps plein (L 3123-11 du code du travail)rnrnJe pense que votre employeur décompte les CP en jours ouvrés et non en jours ouvrables d'où les 25 jours de CP accordés qui correspond à 5 jours de travail par semaine. rnrnEn tout état de cause vous devez bénéficier de 5 semaines de CP même si vous travaillez 4 jours par semaine par exemple.rnrnLe temps partiel n'a d'impact que sur la rémunération de la journée de CP qui ne sera pas la même qu'un salarié à temps plein.rnrnRestant à votre disposition